

**TECO**

THEO3

**Doctorat en théologie****Gestion du programme**CLTH Commission d'enseignement du 3<sup>e</sup> cycle en théologie**Responsable académique** :Eric Gaziaux**Contact** :Chantal Houbart

Tél. 010474585

jacob@stec.ucl.ac.be

**Objectif**

Le doctorat en théologie est, comme tout doctorat, une formation à la recherche par la recherche et se concrétise dans la rédaction d'une dissertation doctorale. Il correspond au grade canonique de docteur en théologie ( *Sacrae theologiae doctor* ).

**Conditions d'admission**

Pour être admis au doctorat, l'étudiant doit être licencié en théologie (licence canonique). S'il a obtenu ce grade à l'U.C.L. (diplôme d'études approfondies en théologie), il doit en outre avoir été déclaré admissible au doctorat. Si le grade de licencié a été délivré par une autre institution, la moyenne générale du résultat obtenu par l'étudiant pour la collation de ce grade doit être de 70 % ; en outre, l'étudiant doit d'abord obtenir le DEA en un an et être déclaré admissible.

**Demande d'admission**

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont reprises à l'adresse web des renseignements généraux : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>.

**Structure générale du programme**

Le programme du doctorat en théologie comprend :

1. un rapport détaillé sur l'état d'avancement de la recherche à remettre au début de chaque année académique au comité d'encadrement ;
2. la participation au séminaire de la spécialité choisie, durant les deux premières années ;
3. la participation au colloque annuel des doctorands organisé par les étudiants de deuxième année, sous la supervision du responsable du programme ;
4. la présentation et la défense d'une dissertation ;
5. la présentation et la défense de trois thèses annexes, choisies dans les différentes disciplines théologiques et approuvées par le responsable du programme.

**Contenu du programme**

Le règlement du doctorat en théologie est disponible au secrétariat et sur le site Web de la Faculté.